



# Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0  
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637  
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au **785-787 route Marie-Victorin à Verchères**.
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Municipalité de Verchères sous l'onglet « Avis publics ».
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention du greffier, Me Jean-Marc Simard, à l'adresse courriel [mairie@ville.vercheres.qc.ca](mailto:mairie@ville.vercheres.qc.ca)
4. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à une séance le **7 avril, à 18h** à l'Hôtel de ville au 581 route Marie-Victorin, Verchères.

Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Donné à Verchères, ce 31 mars 2025

Municipalité de Verchères

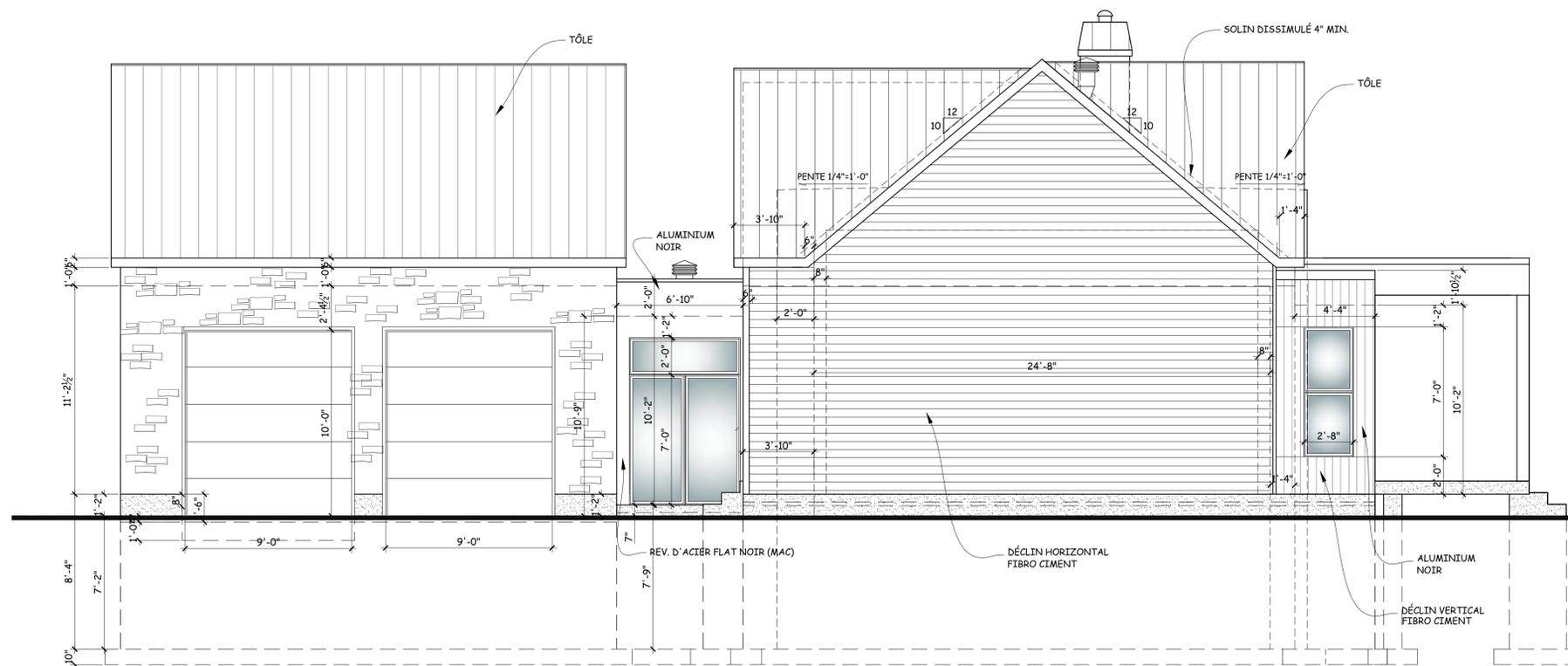
Me Jean-Marc Simard  
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

## Notes Générales

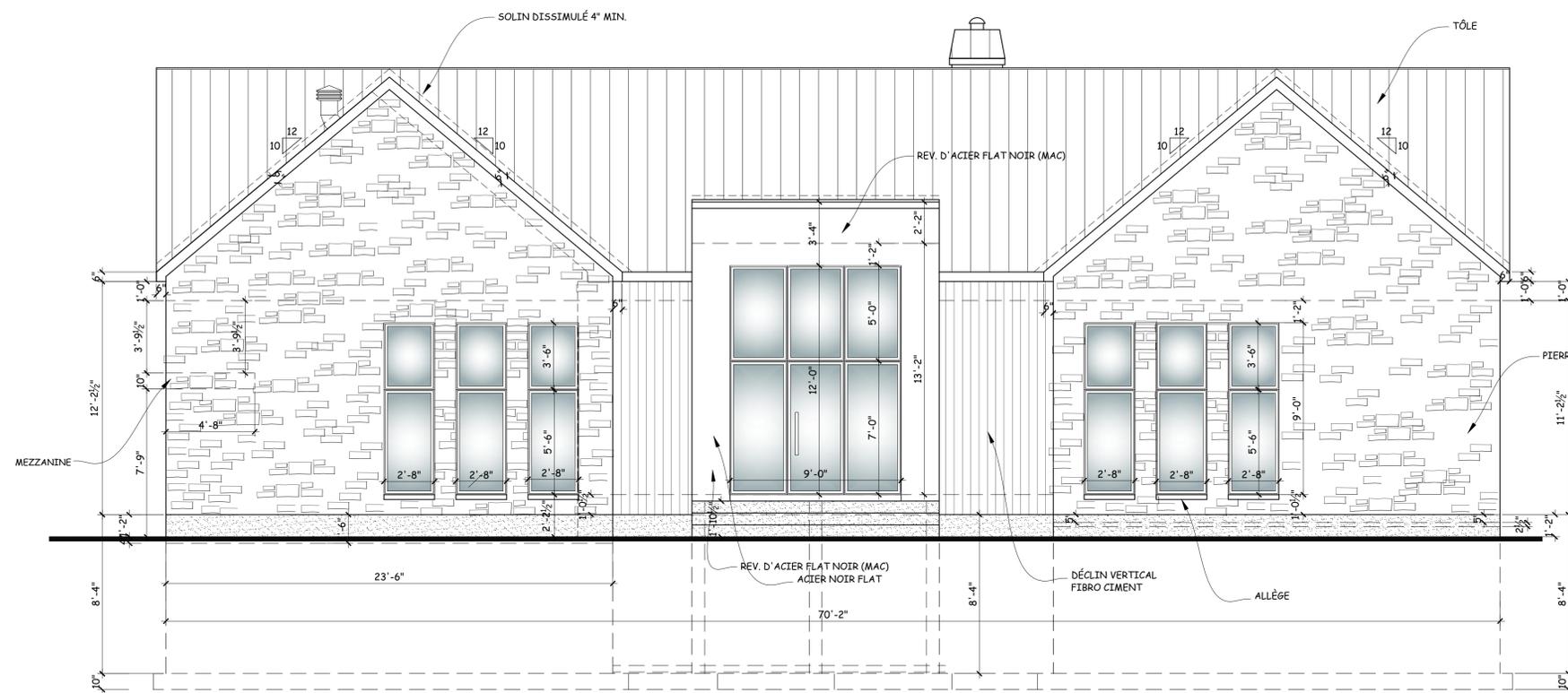
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU CODE DU BÂTIMENT (C.N.B.) DE L'ÉDITION EN COURS
- VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
- LA STRUCTURE DE CE PLAN (POUTRES, LINTEAUX, SOLIVES DOIT ÊTRE DE CATÉGORIE ÉPINETTE NO 1 & 2 (SAUF NOTE).
- LES CORRECTIONS AU PLAN PEUVENT ÊTRE NÉCESSAIRES POUR L'UTILISATION DE POUTRELLES DANS LES STRUCTURES DU PLANCHER OU DU TOIT. ON DEVRA SE RÉFÉRER AUX PLANS DU FABRICANT.
- LES SOLIVES DU PLANCHER DOIVENT ÊTRE DOUBLÉES SOUS LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES ET SERONT ESPACÉES DE 4" OU IL Y A DE LA PLOMBERIE.
- UN TRAITEMENT ANTI-POURRITURE EST REQUIS AUX EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA MAÇONNERIE.
- LES PENTES D'ÉGOUTTEMENT DU TOIT, AINSI QUE LE DRAINAGE, DOIVENT ÊTRE CALCULÉS ET COORDONNÉS POUR UN ÉGOUTTEMENT D'EAU OPTIMAL PAR LE FABRICANT DE POUTRE ET POUTRELLE.
- PAR PRÉCAUTION, ON DEVRAIT SÉPARER LE CAISSON D'UN FOYER PRÉFABRIQUÉ DE L'OSSATURE PAR UN MANTERIEU INCOMBUSTIBLE. SE RÉFÉRER AU SERVICE D'INCENDIE DE LAVILLE POUR LES NORMES.
- LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE EST DE 0'-00" DESSUS DE L'EMBATTEMENT
- LA PROFONDEUR MINIMALE DES FONDATIONS EN-DESSOUS DU NIVEAU DU SOL FINI EST DE 4'-6". CETTE PROFONDEUR PEUT VARIER SELON LES RÉGIONS ET TYPE DE SOL.
- COORDONNER AVEC L'ARPENTEUR LA POSITION (LA PROFONDEUR DANS LE SOL) DES FONDATIONS SELON LES SERVICES D'AUÉDUC ET D'ÉGOUTS.
- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES DÉCRITES AU PLAN PEUVENT VARIER SELON LE FABRICANT CHOISI.
- LES FENÊTRES DU SOUS-SOL, SOUS LE NIVEAU DU SOL FINI DOIVENT ÊTRE ENTOURÉES DE MARGELLES ET UN DRAIN DE 4" REMPLI DE CONCRÈTE MENANT AU DRAIN FRANÇAIS DOIT ÊTRE INSTALLÉ COMME INDICÉ AUX PLANS.
- LES CÔTES ET DIMENSIONS ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS. CERTAINES CÔTES SONT SUJETTES À AJUSTEMENT EN FONCTIONS DES MATÉRIEAUX ET/OU MÉTHODES CHOISIES PAR LE CONSTRUCTEUR. SI DES DIVERGENCES ENTRE LE CHANTIER ET LES PLANS SURVENAIENT, LE CONSTRUCTEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

### L'ENTREPRENEUR DOIT:

- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX
- RESPECTER SI IL Y A LIEU TOUTES LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONNEXES AUX PLANS (EX. DEVIS OU PLAN DE VENTILATION, ETC.) ET
- INFORMER LE CLIENT DE TOUTES CONSÉQUENCES DUES AUX CHANGEMENTS QUI SERONT APPORTÉS AUX PLANS.



ÉLÉVATION CÔTÉ DROIT



ÉLÉVATION PRINCIPALE AVANT

SUP. HAB. RDC: 1990 pi<sup>2</sup>  
 VESTIBULE: 107 pi<sup>2</sup>  
 TOTAL HAB.: 2097 pi<sup>2</sup>  
 GARAGE: 622 pi<sup>2</sup>

Rev.	Description	Date
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
1	ÉMIS POUR DEMANDE DE PERMIS	2024/12/13
0	ÉMISSION PRÉLIMINAIRE PAR LUVITEC (2417)	2024/12/04

SCEAU:



Titre du plan :

CONSTRUCTION NEUVE

Maison unifamiliale plain pied avec garage (70'-2" x 62'-2")

RÉSIDENCE DE

Lot n° 5 217 345, 787 Boul. Marie-Victorin Verchères  
 Verchères, QC.

ÉLÉVATION AVANT & LATÉRALE DROITE

Plans personnalisés  
 450.446.4494  
 Courriel : plans.pers.bb@gmail.com



Dessin assisté par ordinateur

Projet no: C24-033

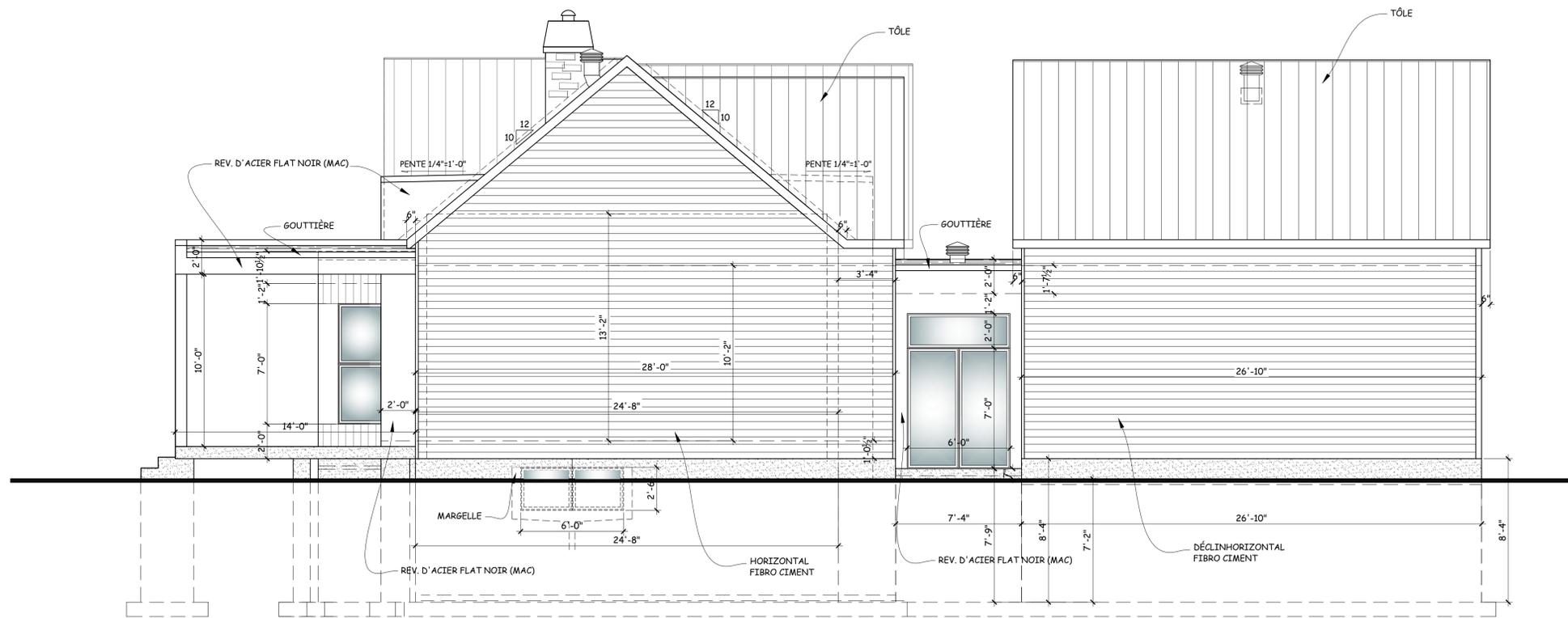
Dessiné par: Sylvie Lussignan (Luvitec-2417)

Date : 2024/12/13

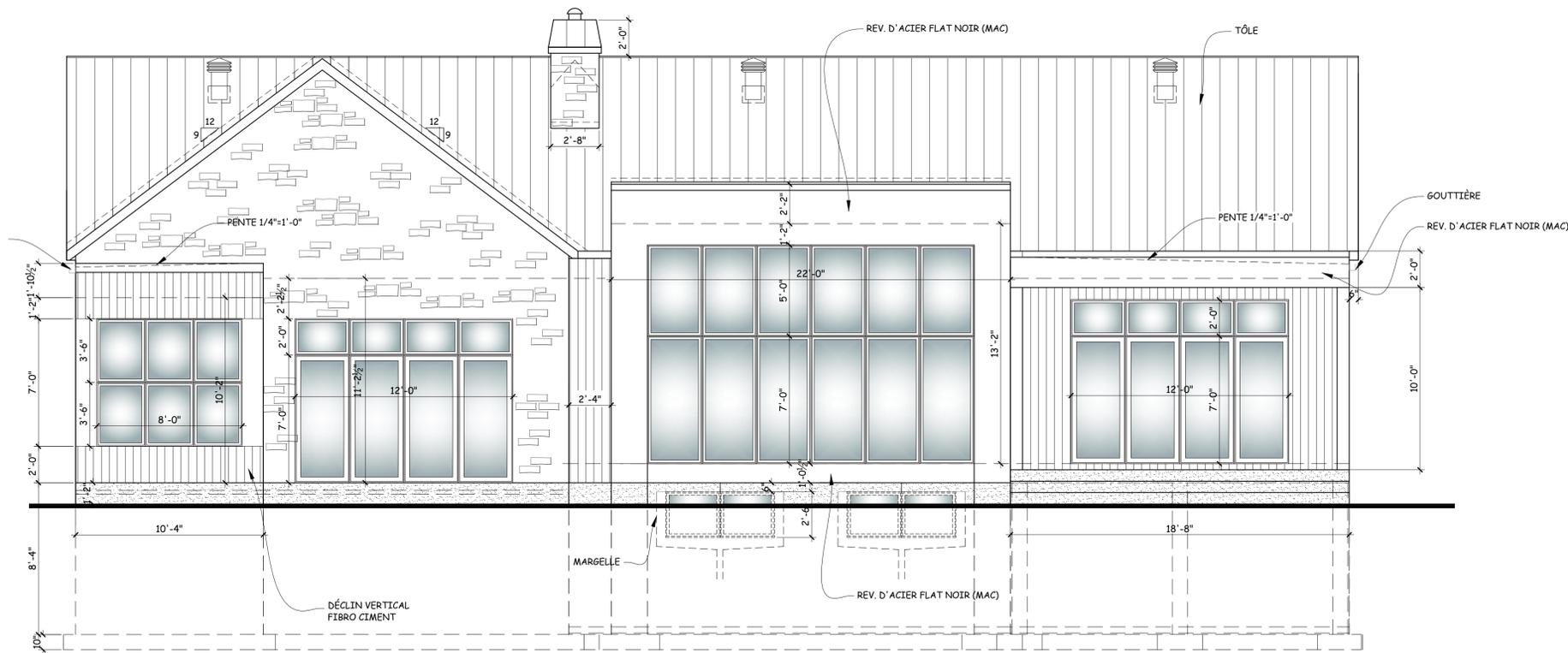
Feuille no :

Échelle: 1/4" = 1'-0"

A100



ÉLÉVATION CÔTÉ GAUCHE



ÉLÉVATION ARRIÈRE

Notes Générales

- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU CODE DU BÂTIMENT (C.N.B.) DE L'ÉDITION EN COURS
- VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
- LA STRUCTURE DE CE PLAN (POUTRES, LINTEAUX, SOLIVES DOIT ÊTRE DE CATÉGORIE ÉPINETTE NO 1 & 2 (SAUF NOTE).
- LES CORRECTIONS AU PLAN PEUVENT ÊTRE NÉCESSAIRES POUR L'UTILISATION DE POUTRELLES DANS LES STRUCTURES DU PLANCHER OU DU TOIT. ON DEVRA SE RÉFÉRER AUX PLANS DU FABRICANT.
- LES SOLIVES DU PLANCHER DOIVENT ÊTRE DOUBLÉES SOUS LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARRALLÈLES ET SERONT ESPACÉES DE 4" OU IL Y A DE LA PLOMBERIE.
- UN TRAITEMENT ANTI-POURRITURE EST REQUIS AUX EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA MAÇONNERIE.
- LES PENTES D'ÉGOUTTEMENT DU TOIT, AINSI QUE LE DRAINAGE, DOIVENT ÊTRE CALCULÉS ET COORDONNÉS POUR UN ÉGOUTEMENT D'EAU OPTIMAL PAR LE FABRICANT DE POUTRE ET POUTRELLE.
- PAR PRÉCAUTION, ON DEVRAIT SÉPARER LE CAISSON D'UN FOYER PRÉFABRIQUÉ DE L'OSSATURE PAR UN MANTERIEU INCOMBUSTIBLE. SE RÉFÉRER AU SERVICE D'INCENDIE DE LAVILLE POUR LES NORMES.
- LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE EST DE 0'-00" DESSUS DE L'EMBATTEMENT
- LA PROFONDEUR MINIMALE DES FONDATIONS EN-DESSOUS DU NIVEAU DU SOL FINI EST DE 4'-6". CETTE PROFONDEUR PEUT VARIER SELON LES RÉGIONS ET TYPE DE SOL.
- COORDONNER AVEC L'ARPENTEUR LA POSITION (LA PROFONDEUR DANS LE SOL) DES FONDATIONS SELON LES SERVICES D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUTS.
- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES DÉCRITES AU PLAN PEUVENT VARIER SELON LE FABRICANT CHOISI.
- LES FENÊTRES DU SOUS-SOL, SOUS LE NIVEAU DU SOL FINI DOIVENT ÊTRE ENTOURÉES DE MARGELLES ET UN DRAIN DE 4" REMPLI DE CONCRÈTE MENANT AU DRAIN FRANÇAIS DOIT ÊTRE INSTALLÉ COMME INDICÉ AUX PLANS.
- LES CÔTES ET DIMENSIONS ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS. CERTAINES CÔTES SONT SUJETTES À AJUSTEMENT EN FONCTIONS DES MATÉRIEAUX ET/OU MÉTHODES CHOISIES PAR LE CONSTRUCTEUR. SI DES DIVERGENCES ENTRE LE CHANTIER ET LES PLANS SURVENAIENT, LE CONSTRUCTEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

- L'ENTREPRENEUR DOIT:**
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX
  - RESPECTER SI IL Y A LIEU TOUTES LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONNEXES AUX PLANS (EX. DEVIS OU PLAN DE VENTILATION, ETC.) ET
  - INFORMER LE CLIENT DE TOUTES CONSÉQUENCES DUES AUX CHANGEMENTS QUI SERONT APPORTÉS AUX PLANS.

Rev.	Description	Date
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
1	ÉMISSION POUR DEMANDE DE PERMIS	2024/12/13
0	ÉMISSION PRÉLIMINAIRE PAR LUVITEC (2417)	2024/12/04



Titre du plan : **CONSTRUCTION NEUVE**  
 Maison unifamiliale plain pied avec garage (70'-2" x 62'-2")  
**RÉSIDENCE DE**  
 Lot n° 5 217 345, 787 Boul. Marie-Victorin Verchères  
 Verchères, QC.

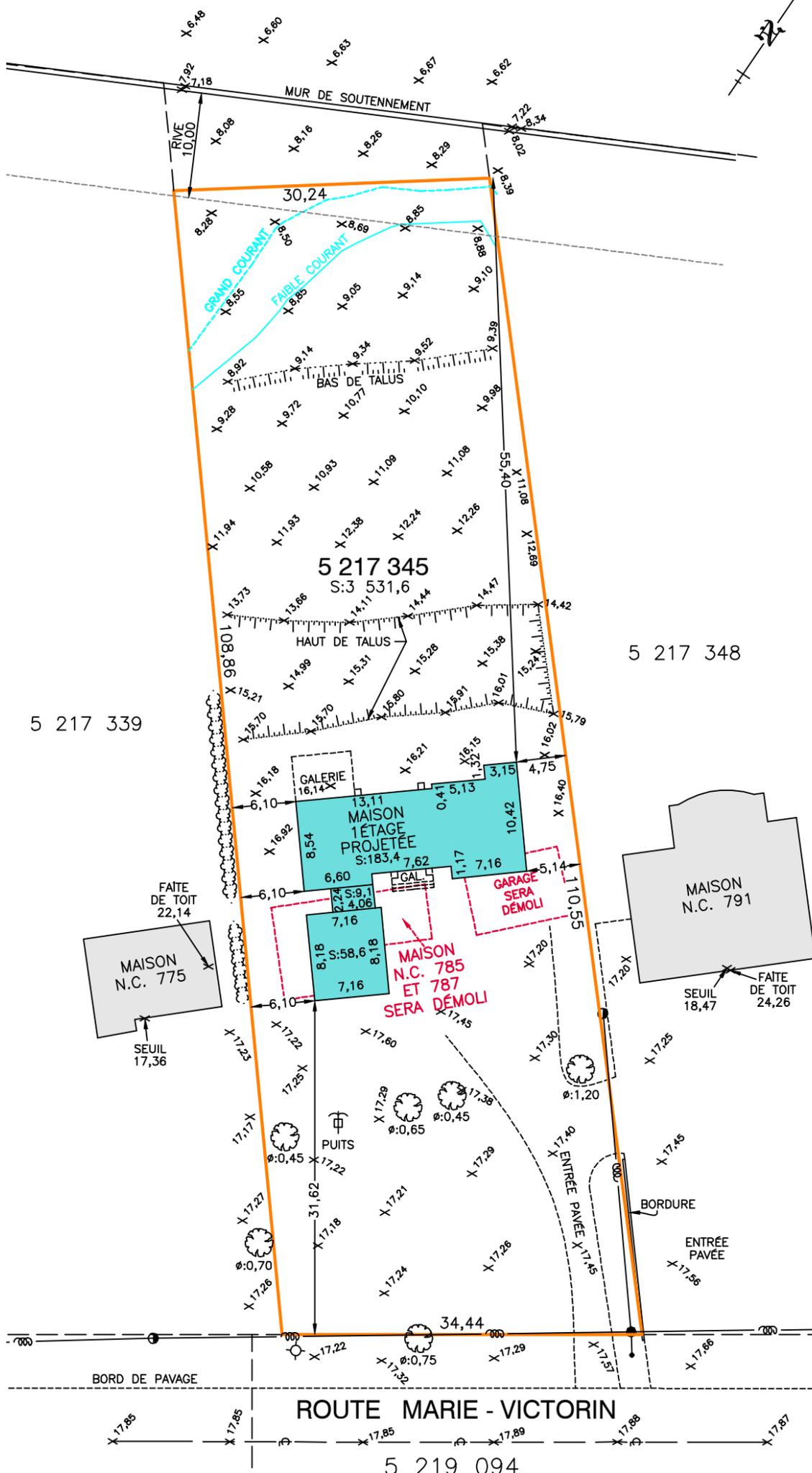
ÉLÉVATION ARRIÈRE & LATÉRALE GAUCHE

**Plans personnalisés**  
 450.446.4494  
 Courriel : plans.pers.bb@gmail.com

ORDRE DES **TECHNOLOGES PROFESSIONNELS**  
 DU QUÉBEC  
 MEMBRE No 12477

Dessin assisté par ordinateur Projet no: C24-033 Dessiné par: Sylvie Lussignan (Luvitec-2417)	Feuille no : 
Date : 2024/12/13	Échelle: 1/4" = 1'-0"

FLEUVE SAINT-LAURENT  
TERRITOIRE NON CADASTRÉ



LÉGENDE: DIAMÈTRE MESURÉ À 1,22M DU SOL

	FEUILLU
	CONIFÈRE

MARGES MINIMALES

ZONE RU-3

LATÉRALE	3,00 m.
AVANT	10,00 m.
ARRIÈRE	12,20 m.
LAT.TOTAL	6,00 m.

NOTE :  
CÔTES DE CRUES DU FLEUVE SAINT-LAURENT.  
RAPPORT LAPOINTE (VARENNES-GRONDINES)  
LITTORAL : 7,61 MÈTRES  
GRAND COURANT : 8,52 MÈTRES  
FAIBLE COURANT : 8,81 MÈTRES.

NOTE :  
LA RIVE EST TRACÉE EN FONCTION DU SOMMET DU MUR DE SOUTÈNEMENT QUI CONSTITUE LA LIMITE DU LITTORAL.

- NOTES :
- À la demande de Rosalie Desjardins pour Construction F. Brulé inc.
  - L'implantation proposée devra être approuvée par la municipalité avant toute construction.
  - Cette copie n'est pas conforme et est non-valable à moins de porter le sceau et la certification de l'arpenteur-géomètre.
  - Ce plan ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans autorisation.
  - Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
  - LES ÉLÉVATIONS INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ NAD83, CALCULÉ À PARTIR DU RÉSEAU CAN-NET.

DOCUMENT ÉVOLUTIF

DATE	VERSION	REMARQUES
03-02-2025	1	MAISON PROJÉTÉE

- Limite de propriété
- x- Clôture
- Poteau électrique et/ou téléphonique
- Lampadaire
- ⌘ Hauban
- ⌘ Haie
- ⊕ Borne fontaine
- ⊙ Repère posé
- ⊙ Repère trouvé
- Tige de fer posée
- Fils aériens

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

LOT(S): 5 217 345

CADASTRE:  
**CADASTRE DU QUÉBEC**

MUNICIPALITÉ:  
**VERCHÈRES**

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:  
**VERCHÈRES**

MONTRÉGIE | GRAND MONTRÉAL | ESTRIE

**DENICOURT MIGUÉ**  
ARPEUTEURS GÉOMÈTRES

1 877 882-3096 | denicourtmiguel.ca

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME À L'ORIGINAL  
CONSERVÉ DANS MON GREFFE

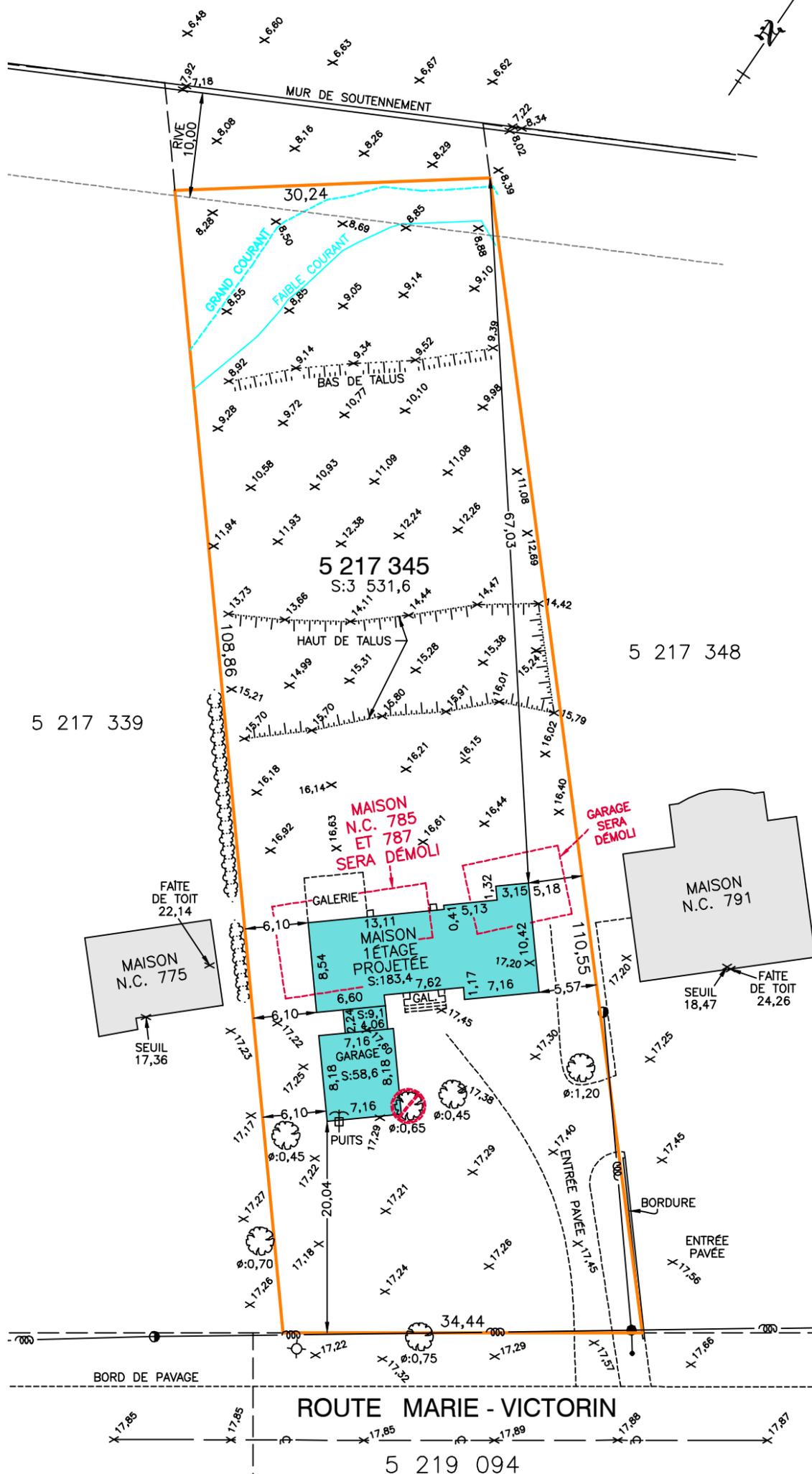
Arpenteur-Géomètre

ÉCHELLE: 1:500	ZONE: RU-3
DATE DU LEVÉ: 28 JANVIER 2025	
DOSSIER: 56722	MINUTE: 35066

Signé à Longueuil, le 3 FÉVRIER 2025

**FRANÇOIS BILODEAU**  
ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE  
fbilodeau@dmarpenteurs.ca

FLEUVE SAINT-LAURENT  
TERRITOIRE NON CADASTRÉ



MARGES MINIMALES

ZONE RU-3

LATÉRALE	3,00 m.
AVANT	10,00 m.
ARRIÈRE	12,20 m.
LAT.TOTAL	6,00 m.

NOTE :  
CÔTES DE CRUES DU FLEUVE SAINT-LAURENT.  
RAPPORT LAPOINTE (VARENNES-GRONDINES)  
LITTORAL : 7,61 MÈTRES  
GRAND COURANT : 8,52 MÈTRES  
FAIBLE COURANT : 8,81 MÈTRES.

NOTES :

- À la demande de Rosalie Desjardins pour Construction F. Brulé inc.
- L'implantation proposée devra être approuvée par la municipalité avant toute construction.
- Cette copie n'est pas conforme et est non-valable à moins de porter le sceau et la certification de l'arpenteur-géomètre.
- Ce plan ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans autorisation.
- Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
- LES ÉLÉVATIONS INDICUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ NAD83, CALCULÉ À PARTIR DU RÉSEAU CAN-NET.

LÉGENDE: DIAMÈTRE  
MESURÉ À  
1,22M DU SOL

	FEUILLU		ARBRE PROJÉTÉ
	CONIFÈRE		ARBRE À ABATTRE

NOTE :  
LA RIVE EST TRACÉE EN FONCTION DU SOMMET DU MUR DE SOUTÈNEMENT QUI CONSTITUE LA LIMITE DU LITTORAL.

DOCUMENT ÉVOLUTIF

DATE	VERSION	REMARQUES
03-02-2025	1	MAISON PROJÉTÉE
19-02-2025	2	POSITION DE LA MAISON

- Limite de propriété
- x- Clôture
- Poteau électrique et/ou téléphonique
- Lampadaire
- ⌘ Hauban
- ⊕ Borne fontaine
- ⊙ Repère posé
- ⊙ Repère trouvé
- Tige de fer posée
- Fils aériens
- ⊖ Haie

PLAN PROJÉT D'IMPLANTATION

LOT(S): 5 217 345

CADASTRE:  
CADASTRE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ:  
VERCHÈRES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:  
VERCHÈRES

MONTRÉGIE | GRAND MONTRÉAL | ESTRIE



1 877 882-3096 | denicourtmiguel.ca

Signé à Longueuil, le 3 FÉVRIER 2025

FRANÇOIS BILODEAU  
ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE  
fbilodeau@dmarpenteurs.ca

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME À L'ORIGINAL  
CONSERVÉ DANS MON GREFFE

Arpenteur-Géomètre